

Recours introduit le 21 avril 2014 — ZZ/Conseil**(Affaire F-38/14)**

(2014/C 212/57)

*Langue de procédure: le français***Parties***Partie requérante:* ZZ (représentants: S. Rodrigues et C. Bernard-Glanz, avocats)*Partie défenderesse:* Conseil de l'Union Européenne**Objet et description du litige**

Fonction publique — La demande d'annuler la décision du Secrétaire général du Conseil d'imposer la sanction de révocation avec réduction de l'allocation d'invalidité de 15 % jusqu'à l'âge de la retraite

Conclusions de la partie requérante

- Déclarer la présente requête recevable;
- Annuler la décision attaquée et, en tant que besoin, la décision rejetant la réclamation;
- Condamner le Conseil de l'Union Européenne aux dépens.

Recours introduit le 6 May 2014 — ZZ/Commission**(Affaire F-42/14)**

(2014/C 212/58)

*Langue de procédure: le français***Parties***Partie requérante:* ZZ (représentants: S. Rodrigues et A. Blot, avocats)*Partie défenderesse:* Commission européenne**Objet et description du litige**

L'annulation de la décision d'infliger au requérant une sanction d'abaissement de trois échelons pour violation de la règle anti-cumul des allocations familiales nationales et statutaires.

Conclusions de la partie requérante

- Annuler la décision adopté par l'AIPN le 24 juin 2013, infligeant au requérant la sanction d'abaissement de trois échelons;
 - en tant que de besoin, annuler la décision adoptée par l'AIPN le 24 janvier 2014 et notifiée au requérant le 27 janvier 2014, rejetant la réclamation de ce dernier;
 - condamner la partie défenderesse aux dépens.
-